

Grille de taux 2017-2018 des travaux Forêt-Faune réalisés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts

Code de production	Travaux	Adaptations forêt-faune	Unités	Taux du PAMVFP, grille provinciale			Bonification Forêt-Faune			Taux Forêt-Faune		
				Taux tech.	Taux exc.	Taux global	Taux tech.	Taux exc.	Taux global	Taux tech.	Taux exc.	Taux global
Traitements sylvicoles non commerciaux												
7501	Débroussaillage et déblaiement - forte compétition	Modalité faunique : Maintien de secteurs contrastants Bonification à la technique : - Rubannage de secteurs contrastants (largeur, nombre, %, composition) et vérification.	\$/ha	140 \$	1 162 \$	1 302 \$	90 \$	(90) \$	- \$	230 \$	1 072 \$	1 302 \$
7516	Déblaiement mécanique	Modalité faunique : Maintien de secteurs contrastants Bonification à la technique : - Rubannage de secteurs contrastants (largeur, nombre, %, composition) et vérification.	\$/ha	140 \$	561 \$	701 \$	90 \$	(90) \$	- \$	230 \$	471 \$	701 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	Modalité faunique : Adaptée Applicable en peuplement mélangé pour favoriser l'entremêlement entre l'abri et la nourriture.	\$/1 000 plants	174 \$	360 \$	534 \$	- \$	- \$	- \$	174 \$	360 \$	534 \$
Éclaircie précommerciale résineuse (systématique)												
7853	8 000 à 15 000 tiges/ha	Modalité faunique : Adaptée ou maintien de secteurs contrastants Bonification à la technique : - Rubanage de secteurs de 1 ha max. ou rubannage de secteurs contrastants et vérification. - Considération du % d'obs. latéral lors du rubanage.	\$/ha	360 \$	813 \$	1 173 \$	90 \$	75 \$	165 \$	450 \$	888 \$	1 338 \$
7854	15 001 tiges/ha et +	- Inventaire après traitement du bonus du travailleur. Bonification à l'exécution : - Choix de tiges, bouquets contrastants et densité des tiges résiduelles	\$/ha	360 \$	1 088 \$	1 448 \$	90 \$	75 \$	165 \$	450 \$	1 163 \$	1 613 \$
7863	Éclaircie précommerciale par puits de lumière avec martelage	Modalité faunique : Adaptée Modification de l'ordre de priorité de conservation des essences de façon à couper davantage les érables rouges afin d'accroître la production de nourriture grâce aux rejets de souches.	\$/ha	553 \$	798 \$	1 351 \$	- \$	- \$	- \$	553 \$	798 \$	1 351 \$
Traitements sylvicoles commerciaux **												
Coupe progressive résineuse (SEPM)												
7973	Manuelle	Modalité faunique : Adaptée Bonification à la technique :	\$/ha	400 \$	672 \$	1 072 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	672 \$	1 162 \$
8973	Mécanisée	- Rubanage de trouées ou de secteurs de rétention	\$/ha	400 \$	487 \$	887 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	487 \$	977 \$
Coupe progressive résineuse (Autres rés.)												
7977	Manuelle	Modalité faunique : Adaptée Bonification à la technique :	\$/ha	400 \$	695 \$	1 095 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	695 \$	1 185 \$
8777	Mécanisée	- Rubanage de trouées ou de secteurs de rétention	\$/ha	400 \$	504 \$	904 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	504 \$	994 \$
Coupe de récupération												
7975	Partielle	Modalité faunique : Adaptée Bonification à la technique :	\$/ha	400 \$	666 \$	1 066 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	666 \$	1 156 \$
7976	Totale	- Rubanage de trouées ou de secteurs de rétention	\$/ha	241 \$	285 \$	526 \$	90 \$	- \$	90 \$	331 \$	285 \$	616 \$
Éclaircie commerciale (Autres rés.)												
7969	Manuelle	Modalité faunique : Adaptée Bonification à la technique :	\$/ha	400 \$	882 \$	1 282 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	882 \$	1 372 \$
8969	Mécanisée	- Rubanage de trouées ou de secteurs de rétention	\$/ha	400 \$	639 \$	1 039 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	639 \$	1 129 \$

Code de production	Travaux	Adaptations forêt-faune	Unités	Taux du PAMVFP, grille provinciale			Bonification Forêt-Faune			Taux Forêt-Faune		
				Taux tech.	Taux exéc.	Taux global	Taux tech.	Taux exéc.	Taux global	Taux tech.	Taux exéc.	Taux global
Première éclaircie commerciale résineuse (SEPM)												
	Peuplement naturel	Modalité faunique : Adaptée Bonification à la technique : - Rubanage de trouées ou de secteurs de rétention. - Ajustement des priorités de récolte lors du martelage.										
7980	Manuelle - DHP 9 à 15 cm		\$/ha	400 \$	1 229 \$	1 629 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	1 229 \$	1 719 \$
7981	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm		\$/ha	400 \$	774 \$	1 174 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	774 \$	1 264 \$
8980	Mécanisé - DHP 9 à 15 cm		\$/ha	400 \$	891 \$	1 291 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	891 \$	1 381 \$
8981	Mécanisé - DHP 15,1 à 19 cm		\$/ha	400 \$	561 \$	961 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	561 \$	1 051 \$
	Plantation											
7985	Manuelle - DHP 9 à 15 cm		\$/ha	400 \$	1 229 \$	1 629 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	1 229 \$	1 719 \$
7986	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm		\$/ha	400 \$	774 \$	1 174 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	774 \$	1 264 \$
8985	Mécanisé - DHP 9 à 15 cm		\$/ha	400 \$	891 \$	1 291 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	891 \$	1 381 \$
8986	Mécanisé - DHP 15,1 à 19 cm		\$/ha	400 \$	561 \$	961 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	561 \$	1 051 \$
Jardinage résineux (SEPM)												
7970	Manuel	Modalité faunique : Adaptée Bonification à la technique : - Rubanage de trouées ou de secteurs de rétention	\$/ha	400 \$	714 \$	1 114 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	714 \$	1 204 \$
8970	Mécanisée		\$/ha	400 \$	517 \$	917 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	517 \$	1 007 \$
Jardinage feuillus d'ombre												
7971	Manuel	Modalité faunique : Adaptée Bonification à la technique : - Rubanage de trouées ou de secteurs de rétention	\$/ha	400 \$	666 \$	1 066 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	666 \$	1 156 \$
8971	Mécanisée		\$/ha	400 \$	483 \$	883 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	483 \$	973 \$
Jardinage résineux (Autres res.)												
7972	Manuel	Modalité faunique : Adaptée Bonification à la technique : - Rubanage de trouées ou de secteurs de rétention	\$/ha	400 \$	666 \$	1 066 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	666 \$	1 156 \$
8972	Mécanisée		\$/ha	400 \$	483 \$	883 \$	90 \$	- \$	90 \$	490 \$	483 \$	973 \$
Martelage												
7901	Feuillu		\$/ha	128 \$	- \$	128 \$	- \$	- \$	- \$	128 \$	- \$	128 \$
7902	Résineux		\$/ha	145 \$	- \$	145 \$	- \$	- \$	- \$	145 \$	- \$	145 \$
1221	Maintien de secteurs de rétention dans les traitements commerciaux ***	Bonification à la technique : - Rubanage de secteurs de rétention lorsque ceux-ci font plus de 10 % de la superficie totale et qu'ils sont combinés à la cible admissible en trouées.	\$/ha	- \$	- \$	- \$	75 \$	- \$	75 \$	75 \$	- \$	75 \$

** Financé sur la superficie traitée. La superficie traitée comprend celle des trouées, mais exclue celle des secteurs de rétention.

*** Bonus à l'aide technique qui se calcul sur la superficie totale (superficie traitée + superficie des trouées + superficie des secteurs de rétention)